

**POLICE LOCALE DE**  
**SERAING-NEUPRÉ**  
**5278**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE POLICE**  
**DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Sous la présidence de Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Bourgmestre de NEUPRÉ  
Mme la Présidente ouvre la séance à 19h17

**SÉANCE PUBLIQUE**

**Il est procédé à l'appel nominal.**

Présents : Mme DEFRANG-FIRKET, Bourgmestre de NEUPRÉ, Présidente  
M. BEKAERT, Bourgmestre de SERAING,  
Mme GELDOF, MM. NAISSE, ROBERT, Mme DELIÈGE, MM. RIZZO, DELMOTTE,  
Mme HAEYEN, M. ROUZEEUW, Mme KOHNEN, MM. NEARNO, AZZOUZ, NOEL,  
Mmes ROBERTY, STASSEN, PICCHIETTI, DE LAMINNE DE BEX, MM.  
CRUNEMBERG et CUYPERS, Membres, M. ADAM, Secrétaire.

Excusé(s) : MM. THIEL et CRUNEMBERG, Membres.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2020, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense M. le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de ladite séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

**M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :**

Nous avons reçu, sur base de l'article 25/2 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée, un courrier sollicitant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente séance.  
Cette demande émane de M. NEARNO et fait l'objet du point 2.1.

**OBJET N° 1 :** Cinquième cycle de mobilité 2020. Appel à mobilité.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2005 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de la police structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Attendu qu'il y a lieu de déclarer vacants 1 emploi au cadre moyen et 3 emplois au cadre de base et prévoir l'ouverture de réserve de recrutement ;

Vu la décision du collège de police du 4 décembre 2020 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

**DÉCIDE**

par 20 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 20 :

1. de déclarer vacants 1 emploi au cadre moyen et 3 emplois au cadre de base et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement ;
2. de déterminer comme suit les documents de vacance d'emploi à communiquer à la Direction de la mobilité et de la gestion des carrières :

**ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ****CADRE OPERATIONNEL - cadre de base**

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR MEMBRE Inspecteur de quartier	OUI	1	(3) et (6)	Réserve de recrutement

**1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :**

Personnel Ops – cadre de base – Inspecteur de police.

**2. Description de la fonction :**

- travailler sous l'autorité du chef de service du commissariat de quartier auquel il est attaché ;
- exécuter les tâches de police administrative et judiciaire dévolues ;
- assumer la gestion d'un quartier selon la philosophie et les principes de la police de proximité ;
- utiliser de manière efficiente le règlement général de police selon les lignes de conduite fournies dans le cadre de la gestion d'un quartier ;
- acter les plaintes, rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant les enquêtes policières utiles pour finaliser les dossiers dans le respect des prescrits dont la MFO3 ;
- répondre aux sollicitations du dispatching (local et/ou CIC), constater de manière qualitative les infractions dénoncées ;
- adopter une attitude "pro active" en constatant les infractions selon la politique interne édictée ;
- mettre tout en oeuvre pour garantir la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques sur le quartier et ce, en parfaite synergie avec ses collègues, les autres partenaires et la population ;
- formaliser des objectifs de travail et participer aux contrôles planifiés ;
- prêter son concours pour toute intervention et/ou appui au département "police secours" ;
- répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veille à utiliser les possibilités statutaires à bon escient ;
- participer activement à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées ;
- faire preuve d'un esprit de service et d'une culture d'entreprise ;
- participe activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence.

Risques potentiels liés à la fonction :

Risques spécifiques

- travail évalué par le médecin du travail conseiller en prévention comme "poste de sécurité" ;
- agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses ;
- stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies.

Risques définis

- exposition à un agent chimique et/ou physique ;
- contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques ;
- utilisation de moyen incapacitant ;
- irritation, intoxication, infection ;
- contraintes physiques (conditions ergonomiques) ;
- blessures, maladies du dos ou autres ;
- travail sur écrans ;
- fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues) ;
- intempéries ;
- inconfort, maladies ;
- vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale ;
- perturbation du biorythme ;
- contraintes mentales et charge psychosociale ;
- agressions entraînant un stress post-traumatique ;
- mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes ;
- stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique.

**3. Profil souhaité :**

a) compétences de base :

- pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes ;
- comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement ;
- rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel ;
- identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif ;
- adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation ;

b) compétences de position :

- situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales ;
- approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes ;
- appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes ;
- agir selon les objectifs fixés ;
- appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement ;
- prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes ;
- mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information ;
- réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées ;
- proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers ;
- mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel ;

c) compétences spécifiques :

- être reconnu apte à un poste de sécurité par le médecin du travail conseiller en prévention externe ;
- être titulaire d'un permis valable pour la conduite d'une voiture.

**4. Lieu habituel de travail :**

La police locale de SERAING-NEUPRÉ numérotée 5278 sur l'ensemble du territoire couvert par la zone de police.

**5. Renseignements complémentaires :**

Direction du personnel  
rue de la Bouteille 65  
4100 SERAING.

**6. Conditions particulières exigées :**

Nihil.

**7. Emploi vacant à la date du :**

A déterminer ultérieurement par le chef de corps.

**8. Composition de la commission de sélection :**

Nihil.

**9. Tests d'aptitude :**

Un test d'aptitude en matière de maîtrise de la violence ; un test écrit et/ou un entretien oral en fonction du nombre de candidats inscrits.

**ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ**

**CADRE OPERATIONNEL-cadre de base**

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR MEMBRE INTERVENTION - patrouilleur	NON	2	(3) et (6)	Réserve de recrutement

**1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :**

Personnel Ops – cadre de base – Inspecteur de police.

**2. Description de la fonction :****a) l'intervention**

- travailler sous l'autorité de l'officier de police judiciaire de garde ;
- orienter sa vision selon l'excellence dans la fonction de police ;
- effectuer les interventions de police administrative et judiciaire qui lui sont confiées, selon les principes de la police de proximité ;
- lors des patrouilles, rechercher prioritairement les infractions au règlement général de police ainsi que celles aux règles gérant la circulation routière ;
- effectuer d'initiative des patrouilles orientées vers la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques ;
- acter les plaintes, rédiger des devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant une enquête policière pour finaliser de manière efficiente les dossiers ;
- effectuer les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la capacité hypothéquée (conformément aux instructions opérationnelles) ;
- participer à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées ;
- s'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies ;
- répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient ;
- prêter son concours pour toute intervention et/ou appui au sein du service sécurité routière ;
- organiser son travail afin de respecter les délais visant la gestion des devoirs administratifs et judiciaires ;
- intégrer la culture de l'organisation et faire preuve d'un esprit de service ;
- participer activement aux formations plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence ;

**b) l'accueil**

- assurer l'accueil des citoyens de manière qualitative selon les principes de la police de proximité ;
- faire preuve d'empathie ;
- gérer l'information selon les prescrits légaux ;
- acter les plaintes et rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant une enquête policière pour finaliser de manière efficiente les dossiers ;
- s'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies ;
- informer correctement les citoyens, assurer le renvoi vers le service compétent si nécessaire et après avoir analysé leurs besoins ;
- respecter les règles de procédure mises en place afin d'assurer une qualité de service ;

- intégrer la culture de l'organisation et faire preuve d'un esprit de service ;
- participer activement aux formations plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence ;

### c) le dispatching

- assurer l'accueil des citoyens de manière qualitative selon les principes de la police de proximité ;
- faire preuve d'empathie ;
- assurer de manière autonome des patrouilles virtuelles au départ du système de caméras à disposition ;
- gérer l'information selon les prescrits légaux ;
- s'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies ;
- assurer une gestion attentive des personnes privées de leur liberté ;
- être le point de relais local avec le C.I.C.

### Risques potentiels liés à la fonction :

#### Risques spécifiques

- travail évalué par le médecin du travail conseiller en prévention comme "poste de sécurité" ;
- agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses ;
- stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies.

#### Risques définis

- exposition à un agent chimique et/ou physique ;
- contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques ;
- utilisation de moyen incapacitant ;
- irritation, intoxication, infection ;
- contraintes physiques (conditions ergonomiques) ;
- blessures, maladies du dos ou autres ;
- travail sur écrans ;
- fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues) ;
- intempéries ;
- inconfort, maladies ;
- vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale ;
- perturbation du biorythme ;
- contraintes mentales et charge psychosociale ;
- agressions entraînant un stress post-traumatique ;
- mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes ;
- stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique.

### **3. Profil souhaité :**

#### a) compétences de base :

- pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes ;
- comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement ;
- rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel ;
- identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif ;
- adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation ;

#### b) compétences de position :

- situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales ;
- approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes ;
- appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes ;
- agir selon les objectifs fixés ;
- appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement ;
- prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes ;

- mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information ;
- réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées ;
- proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers ;
- mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel ;

c) compétences spécifiques

- être reconnu apte à un poste de sécurité par le médecin du travail conseiller en prévention externe ;
- être titulaire d'un permis valable pour la conduite d'une voiture.

**4. Lieu habituel de travail :**

La police locale de SERAING-NEUPRÉ numérotée 5278 sur l'ensemble du territoire couvert par la zone de police.

**5. Renseignements complémentaires :**

Direction du personnel  
rue de la Bouteille 65  
4100 SERAING.

**6. Conditions particulières exigées :**

Nihil.

**7. Emploi vacant à la date du :**

A déterminer ultérieurement par le chef de corps.

**8. Composition de la commission de sélection :**

Nihil.

**9. Tests d'aptitude :**

Un test d'aptitude en matière de maîtrise de la violence ; un test écrit et/ou un entretien oral en fonction du nombre de candidats inscrits.

**ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ**

**CADRE OPERATIONNEL – CADRE MOYEN**

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR PRINCIPAL Département police secours	NON	1	(3) et (6)	Réserve de recrutement

**1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :**

Personnel Ops – Cadre moyen – Inspecteur principal de police.

**2. Description de la fonction :**

- travailler sous l'autorité du directeur du département police secours ;
- posséder la qualité d'officier de police judiciaire ;
- veiller journallement à engager ses collaborateurs sur le territoire local afin de garantir une forme de visibilité en des endroits stratégiquement décidés afin de garantir la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publique ;
- organiser cette visibilité au départ de l'outil dénommé "orbit" afin d'optimiser ces moments de surveillance ;
- assurer une gestion qualitative de l'information tant de police judiciaire que de police administrative ;
- orienter l'action policière sur base du concept de police de proximité ;
- adapter sa gestion quotidienne au départ de la notion de l'excellence dans la fonction de police ;
- organiser le contrôle du travail sur base de la circulaire CP 3 ;
- aider et orienter les collaborateurs dans l'utilisation des outils à disposition ;
- garantir la stratégie d'une attitude pro active en faisant constater les infractions selon la politique interne décidée ;
- organiser des actions visant le respect des règlements généraux de police de la Ville de SERAING et de la Commune de NEUPRÉ ;
- assurer de la qualité de la gestion de l'information dans le module "information" du système ISLP ;
- analyser les plaintes, fait rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits ;
- s'engager à formaliser des objectifs de travail à ses collaborateurs et participer aux actions planifiées ;
- s'assurer de la transversalité de l'action au sein du département police secours en appliquant le principe de la polyvalence nuancée ;

- veiller au respect du matériel en installant un système de surveillance des outils à disposition ;
- analyser les réponses accordées aux appels relatifs à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient ;
- être apte à représenter la police locale en qualité de pilote au sein des concertations opérationnelles ;
- faire preuve d'un esprit de service et veiller à garantir la culture d'entreprise ;
- participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence.

### **Risques potentiels liés à :**

#### Risques spécifiques

- travail évalué par le médecin du travail, conseiller en prévention comme "poste de sécurité" ;
- agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses ;
- stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies.

#### Risques définis

- exposition à un agent chimique et/ou biologique ;
- contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques ;
- utilisation de moyen incapacitant ;
- irritation, intoxication, infection ;
- contraintes physiques (conditions ergonomiques) ;
- blessures, maladies du dos ou autres ;
- travail sur écrans ;
- fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues) ;
- intempéries ;
- inconfort, maladies ;
- vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale ;
- perturbation du biorythme ;
- contraintes mentales et charge psychosociale ;
- agressions entraînant un stress post-traumatique ;
- mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes ;
- stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique.

### **3. Profil souhaité :**

#### a) compétences de base :

- pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes ;
- comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement ;
- rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel ;
- identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif ;
- adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation ;

#### b) compétences de position :

- situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales ;
- approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes ;
- appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes ;
- dans son fonctionnement habituel, agir selon les objectifs fixés ;
- appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement ;
- donner les instructions liées à des activités complexes mais relevant du fonctionnement habituel de l'équipe ;
- suivre la réalisation des objectifs de l'équipe et gérer les moyens mis à disposition dans le cadre du fonctionnement habituel ;
- repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme au sein du groupe ;

- dans le cadre du fonctionnement habituel du groupe, convaincre le groupe de l'importance de l'objectif commun ;
- planifier les activités courantes, relevant du fonctionnement habituel du groupe ;
- prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes ;
- avoir une influence sur le groupe dans son fonctionnement habituel et pouvoir lui donner une orientation dans le sens souhaité par l'organisation ;

c) compétences spécifiques :

- être reconnu apte à un poste de sécurité par le médecin du travail conseiller en prévention externe ;
- être titulaire d'un permis valable pour la conduite d'un véhicule.

**4. Lieu habituel de travail :**

La police locale de SERAING-NEUPRÉ numérotée 5278 sur l'ensemble du territoire couvert par la zone de police.

**5. Renseignements complémentaires :**

Direction du personnel  
rue de la Bouteille 65  
4100 SERAING.

**6. Compétences particulières exigées :**

Nihil.

**7. Emploi vacant à la date :**

A déterminer ultérieurement par le chef de zone.

**8. Composition de la commission de sélection :**

Nihil.

**9. Tests d'aptitude :**

Un test d'aptitude en matière de maîtrise de la violence, un test écrit et/ou entretien oral en fonction du nombre de candidats inscrits.

**M. CRUNEMBERG entre en séance**

**Mme la Présidente présente le point.**

**Aucune remarque ni objection.**

**Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.**

**OBJET N° 2 :** Vote du budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2021.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 tel que modifié par l'arrêté royal du 5 juillet 2010, portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police ;

Vu la circulaire ministérielle PLP 60 du 18 novembre 2020 traitant des directives relatives à l'établissement du budget de police 2021 à l'usage des zones de police ;

Vu le projet de budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2021 ;

Considérant la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et particulièrement les impacts budgétaires à venir liés à celle-ci ;

Vu l'avis de la commission du budget quant à la légalité et aux implications financières prévisibles du projet de budget ;

Vu la décision du collège de police du 4 décembre 2020 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

**ADOPTE**

1. par 15 voix "pour", 4 voix "contre", 1 abstention, le nombre de votants étant de 20, le service ordinaire du budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2021 ;
2. par 15 voix "pour", 4 voix "contre", 1 abstention, le nombre de votants étant de 20, le service extraordinaire du budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2021,

aux chiffres suivants :

<b>SERVICE ORDINAIRE</b>			<b>SERVICE EXTRAORDINAIRE</b>		
<b>RECETTES</b>			<b>RECETTES</b>		
- prestations (60)	552.391,62	€	- transferts (80)	0,00	€
- transferts (61)	18.461.678,99	€	- investissements (81)	0,00	€
- dette (62)	52.164,84	€	- dette (82)	495.000,00	€



- prélèvements (68)	801.477,83	€			
<b>TOTAL (65)</b>	<b>19.867.713,28</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL (85)</b>	<b>495.000,00</b>	<b>€</b>
Exercices antérieurs	99.127,85	€	Exercices antérieurs	43.931,03	€
			Prélèvements (88)	0,00	€
			- prélèvements (69)	0,00	€
<b>TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES</b>	<b>19.966.841,13</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES</b>	<b>538.931,03</b>	<b>€</b>
- personnel (70)	17.569.746,62	€	- transferts (90)	0,00	€
- fonctionnement (71)	1.591.498,57	€	- investissements (91)	495.000,00	€
- transferts (72)	99.749,18	€	- dette (92)	0,00	€
- dette (7X)	559.974,20	€			
- prélèvements (78)	0,00	€			
<b>TOTAL (75)</b>	<b>19.820.968,57</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL (95)</b>	<b>495.000,00</b>	<b>€</b>
Exercices antérieurs	145.872,56	€	Exercices antérieurs	15.808,92	€
- prélèvements (69)	0,00	€	Prélèvements (98)	0,00	€
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>19.966.841,13</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>510.808,92</b>	<b>€</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>	<b>RÉSULTAT (BONI)</b>	<b>28.122,11</b>	<b>€</b>
<b>Dotations :</b>					
Dotation communale de SERAING			8.419.161,67	€	
Dotation communale de NEUPRÉ			896.264,87	€	
<b>Dotation communale totale</b>			<b>9.315.426,54</b>	<b>€</b>	

## PRÉCISE

qu'en l'attente de l'approbation dudit budget par les autorités de tutelle, la police locale fonctionnera sous régime de douzièmes provisoires.

**Mme la Présidente présente le point.**

**Intervention de M. le Chef de corps.**

**Intervention de Mme la Présidente.**

**Vote sur le point :**

- **conseillers MR** : oui
- **conseiller NEWPRÉ** : oui
- **conseillers ECOLO** : abstention
- **conseillers PTB** : non
- **conseillers PS** : non

**Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.**

**OBJET N° 2.1 :** Courriel du 8 décembre 2020 par lequel M. Toni NEARNO, Conseiller de police, sollicite, sur base de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil de police du 14 décembre 2020 dont l'objet est : "Zone libre mare aux joncs".

Vu l'article 25/2 de la loi du 7 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu le courriel du 8 décembre 2020 par lequel M. Toni NEARNO, Conseiller de police, sollicite, sur base de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil de police du 14 décembre 2020, dont l'objet est : "Zone libre mare aux joncs" et dont voici la teneur :

*"Comme tout le monde a pu le constater, la situation sanitaire que nous vivons a fait naître chez énormément de personnes une âme de grand sportif ce qui implique une fréquentation accrue de nos forêts et je m'en réjouis. Malheureusement, d'autres pratiques beaucoup moins légales ont elles aussi énormément augmenté. Nous avons déjà eu dans le passé l'occasion de discuter des problèmes d'insécurité liés à différents trafics illégaux à certains endroits et plus particulièrement près des paniers de basket à côté des barbecues. Il nous avait été expliqué que cet endroit était considéré comme une zone libre. Aujourd'hui, nous*

*sommes extrêmement inquiets car il nous a à plusieurs reprises été rapporté que l'insécurité liée aux activités illicites à cet endroit ne cesse d'augmenter.*

*1. J'aimerais donc que vous me ré-expliquiez le concept de ZONE LIBRE.*

*2. Faut-il attendre qu'un événement dramatique se produise pour qu'enfin le nécessaire soit fait pour sécuriser cette zone et que tous les serésiens osent s'y aventurer sans avoir peur ?*

*Je vous remercie d'avance.",*

PREND CONNAISSANCE

de la correspondance susvisée.

**Exposé de M. RIZZO.**

**Réponse de M. le Chef de corps.**

**La séance publique est levée**